

MAISON DES ASSOCIATIONS

Pour les associations de la Commune

- Par année et par jour d'utilisation par référence sur une semaine (salles, bureaux, auditorium) 56,- €
- Pour réunion de Comité (grande salle rez-de-chaussée) GRATUIT
- Par jour de manifestation
 - Grande salle (rez-de-chaussée) 25,50 €
 - Auditorium (rez-de-chaussée) 36,- €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

- Par jour
 - Grande salle (rez-de-chaussée) 88,50- €
 - Auditorium (rez-de-chaussée) 110,- €
 - Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT
- Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

BÂTIMENT 1 RUE DU PRESBYTÈRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (RDC + 1^{er} étage) 66,- €
 - Utilisation par mois d'une association de Geispolsheim (2^{ème} étage) 133,- €
 - Association Communale pour réunion de comité (2^e étage) GRATUIT
 - Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2^{ème} étage) par heure d'utilisation 10,50 €
par mois d'utilisation 435,- €
- Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

BÂTIMENT COUR DU TEMPLE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (salle de réunion) 66,- €
 - Association Communale pour réunion de comité GRATUIT
 - Utilisation par des personnes privées ou extérieures (salle de réunion) par heure d'utilisation 10,50 €
par mois d'utilisation 210,- €
- Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

BÂTIMENT RUE LEFÈBVRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente 66,- €
- Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

BÂTIMENT RUE DES TULIPES

- Utilisation à l'année d'une association résidente 117,- €
- Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €



Exercice 2026

Mairie, 6 rue du Maire François Nuss | 67118 GEISPOLSCHEIM

☎ 03 90 29 72 72

Courriel : mairie@geispolsheim.fr | Site : www.geispolsheim.fr

Lundi à mercredi 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi 8h à 12h et 14h à 19h (18h en juillet et août)

Vendredi 8h à 12h et 14h à 17h | Fermé le samedi

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ÉCOLAGE

DCM n° 2026-14 du 29 janvier 2026 - Effet : 01/09/2026

ÉCOLE DE MUSIQUE

Droits d'écologie trimestriels

- Tarifs pratique collective (jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	53,- €
B : de 500 à 1200 euros	55,- €
C : de 1200 à 2000 euros	58,- €
D : plus de 2000 euros	62,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	89,- €
B : de 500 à 1200 euros	91,- €
C : de 1200 à 2000 euros	100,- €
D : plus de 2000 euros	104,- €

- Tarifs pratique instrumentale + chant :

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	120,- €
B : de 500 à 1200 euros	127,- €
C : de 1200 à 2000 euros	134,- €
D : plus de 2000 euros	145,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	213,- €
B : de 500 à 1200 euros	222,- €
C : de 1200 à 2000 euros	238,- €
D : plus de 2000 euros	274,- €

- Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune	14,- €
Extérieurs à la Commune	18,- €

ÉCOLES DE DANSE MODERNE ET CLASSIQUE

Droits d'écologie trimestriels

I Tarifs pour 1 heure de danse

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	53,- €
B : de 500 à 1200 euros	55,- €
C : de 1200 à 2000 euros	58,- €
D : plus de 2000 euros	62,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	86,- €
B : de 500 à 1200 euros	88,- €
C : de 1200 à 2000 euros	90,- €
D : plus de 2000 euros	93,- €

I Tarifs pour 2 heures de danse

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	62,- €
B : de 500 à 1200 euros	64,- €
C : de 1200 à 2000 euros	66,- €
D : plus de 2000 euros	69,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	91,- €
B : de 500 à 1200 euros	95,- €
C : de 1200 à 2000 euros	102,- €
D : plus de 2000 euros	104,- €

I Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune	13,- €
Extérieurs à la Commune	16,- €

ÉCOLE DE DESSIN

Droits d'écologie trimestriels

I Tarifs pour 1 heure 30 de séance – Enfants de moins de 18 ans

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	43,- €
B : de 500 à 1200 euros	44,- €
C : de 1200 à 2000 euros	45,- €
D : plus de 2000 euros	47,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	65,- €
B : de 500 à 1200 euros	67,- €
C : de 1200 à 2000 euros	69,- €
D : plus de 2000 euros	72,- €

SALLE SAINT-JEAN

Pour les associations de la Commune

Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	71,50 €
Par manifestation	
• Petite salle (cuisine comprise)	117,50 €
• Petite salle pour réunion de comité	GRATUIT
• Grande salle (cuisine comprise)	225,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	275,- €
Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)	
• Petite salle (cuisine comprise)	70,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	225,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	275,- €
Extérieurs (par jour)	
• Petite salle (cuisine comprise)	370,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	710,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	915,- €
Extérieurs (pour la pratique sportive)	
• Par an (proratisation mensuelle possible)	1308,- €
• Par heure	13,50,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

STADE DE LA TURNMATT

• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif communal résident	168,- €
• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif non résident	710,- €
• Association Communale pour réunion de comité	GRATUIT
• Résidents de la Commune par manifestation (club house)	70,- €
• Extérieurs de la Commune par manifestation (club house)	155,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

STADE DE L'EHN – TENNIS

• Utilisation à l'année d'un club sportif résident communal	1650,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

STADE DE L'EHN – PÉTANQUE

• Utilisation à l'année d'un club sportif résident	335,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résident	655,- €
• Résidents de la Commune par manifestation (club house)	70,- €
• Extérieurs de la Commune par manifestation (club house)	155,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

GYMNASE ÉCOLE SAINT EXUPÉRY

• Association communale par jour d'utilisation par référence sur une semaine	71,50 €
• Association extérieure par jour d'utilisation par référence sur une semaine	200,- €
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	300,- €

CENTRE SPORTIF - BASKET

• Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	1 855,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 770,- €
• Utilisation à l'année de salles par les ligues ou fédérations sportives	1 090,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour)	1 040,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	540,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	1 040,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

CENTRE SPORTIF – FOOTBALL

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 855,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 770,- €
• Utilisation à l'année du nouveau terrain synthétique d'un club sportif non résidant mais du canton de Lingolsheim	1 090,- €
• Utilisation à l'année de terrains synthétiques par les ligues ou fédérations sportives	1 090,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour)	1 040,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	540,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	1 040,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

CENTRE SPORTIF SALLES DE SPORTS SPÉCIALISÉES

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle non partagée	1 245,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle partagée	825,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 770,- €
• Utilisation à l'année d'une salle par les ligues ou fédérations sportives	1 090,- €
• Manifestation sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	390,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	860,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

■ Tarifs pour 2 heures de séance – Adultes

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	66,50 €
B : de 500 à 1200 euros	68,50 €
C : de 1200 à 2000 euros	72,00 €
D : plus de 2000 euros	74,00 €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	110,- €
B : de 500 à 1200 euros	113,- €
C : de 1200 à 2000 euros	116,- €
D : plus de 2000 euros	119,- €

RÉDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES

(par famille et en fonction des activités)

2 activités pour la même famille	- 10 %
3 activités pour la même famille	- 15 %
4 activités pour la même famille	- 20 %
5 activités pour la même famille	- 25 %
6 activités pour la même famille	- 30 %

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

DCM n° 2026-12 du 29 janvier 2026 - Effet : 01/02/2026

CIMETIÈRES

Concession de 15 ans - tombe de 2m ²	234,- €
Concession de 30 ans - tombe de 2m ²	324,- €
Concession de 50 ans - caveau (tombe de 2m ²)	918,- €
Concession de 15 ans – cavurne	330,- €
Concession de 30 ans - cavurne	435,- €
Concession de 15 ans – columbarium	597,- €
Concession de 30 ans – columbarium	1122,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur columbarium	198,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur colonne du souvenir	100,- €

DROITS DE PLACE

Véhicules magasins (par jour)	60,- €
Auto-scooter, manège pour enfants, autres manèges (par jour)	30,- €
Commerçant ambulant alimentaire (par jour)	5,- €
Occupation domaine public (terrasse) par mois	30,- €

VENTES DU LIVRE « MÉMOIRE DE VIE »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 ^{ère} unité	6,- €
pour l'étranger la 1 ^{ère} unité	12,- €
pour tout ouvrage supplémentaire	2,- €

LIVRE

« HISTORIQUE DES PROPRIETES ANCIENNES »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 ^{ère} unité	6,- €
pour l'étranger la 1 ^{ère} unité	12,- €

TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

DCM n° 2026-13 du 29 janvier 2026 - Effet : 01/02/2026

SALLE ACL

Pour les associations de la Commune

Salle de réunion

- Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine 5,60 €
- Réunion de comité GRATUIT

Grande salle

- Location annuelle par association culturelle résidente 335,- €
- Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine 76,50 €
- Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 240,- €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)

- Salle de réunion (sans cuisine) 36,- €
- Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 82,- €
- Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 355,- €

Extérieurs (par jour)

- Salle de réunion (sans cuisine) 88,50- €
- Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 220,- €
- Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 840,- €
- Petite salle – location à l'année (par heure) 9,50- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

ESPACE MALRAUX

Pour les associations de la Commune

Salle STIEGER (1^{er} étage)

- pour manifestation festive et autres motifs 33,- €
- pour réunion de comité GRATUIT

Salle de danse (1^{er} étage)

- location annuelle 166,- €
- location à l'heure 9,00- €

Salle de spectacle (RDC)

- location annuelle par association culturelle résidente 490,- €
- par journée de spectacle sans gradins 220,- €
- par journée de spectacle avec gradins 326,- €
- pour manifestation humanitaire/ sociale GRATUIT
- Espace bar/accueil 87,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 66,- €

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par manifestation)

- Salle STIEGER (1^{er} étage) 97,- €
- Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle sans gradins 450,- €
- Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle avec gradins 570,- €
- Espace bar/accueil (RDC) 230,- €
- Préparation, rangement et nettoyage de la salle 345,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 117,- €

Résidents de la Commune (de 14h à 18h)

- Espace bar/accueil (RDC) : cérémonies funéraires familiales lors de décès à Geispolsheim 51,- €

Extérieurs (par jour)

- Salle STIEGER (1^{er} étage) 198,- €
- Salle de spectacle (RDC), sans gradins 1 200,-€
- Salle de spectacle (RDC), utilisation avec gradins 1 510,-€
- Espace bar/accueil (RDC) 440,- €
- Préparation, rangement et nettoyage de la salle 590,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 470,- €

Pour l'ensemble des utilisateurs

- Son et lumière (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)
- Petite prestation (micros et /ou petite sonorisation) 130,- €
- Grande prestation (balance, branchements + présence) 530,- €
- Résidence artistique sous réserve de la signature d'une convention GRATUIT

Caution pour tous les utilisateurs 600,- €